

**ECOLE ELEMENTAIRE SIMONE VEIL**

**195 Chemin de la Madone**

**42 450 SURY LE COMTAL**

04 77 30 82 22 [ce.0421888z@ac-lyon.fr](mailto:ce.0421888z@ac-lyon.fr)

**PROCES VERBAL CONSEIL D'ECOLE N° 1**

**DATE DU CONSEIL D'ECOLE : 12 novembre 2019**

**CIRCONSCRIPTION ANDREZIEUX SUD**



## Présents :

- Les enseignants : Mmes Bruyère, Charbonnel, Fayolle, Juillard, Marie, Rochet, Reymondier. MM. Barnoux, Bertéa, Camps, Cavalletti, Martinez.
- Les représentants des D.D.E.N. : MM. Drillon, Juban.
- Les représentants de la Mairie : Mme Bonnet (ajointe aux écoles), Mme Chauchat (responsable périscolaire, cantine).
- Les parents d'élèves F.C.P.E. : Mmes Laurent, Ibrahim, Long ; M. Chantavong.
- Les parents d'élèves indépendants : Mmes Gandre, Reynaud, Ansard ; M. Dole
- Excusés : Mme Robert (Inspectrice de l'Education Nationale), M. Martin (Maire)

## 1 - Résultat des élections du comité de parents d'élèves :

Inscrits : 438 ; votants : 103 ; 8 bulletins blancs ou nuls.

59 voix pour la liste présentée par des parents indépendants, 36 voix pour la FCPE.

7 parents élus pour la liste présentée par des parents indépendants : Mme PEYRACHE Elsa, Mme GAY Cécile, Mme PERRIN Ludivine, M. DOLE Ludovic, M. GIRODET Nicolas, Mme DEMARE Amélie, Mme REYNAUD Aurélie.

5 parents élus pour la Liste présentée par la F.C.P.E. : Mme LAURENT Magali, M. CHANTAVONG Victor, M. BATIGNE Sylvain, Mme IBRAHIMI Nadège, Mme LONG Gaëlle.

## 2 - Règlement scolaire :

Le règlement intérieur départemental est présenté aux membres du conseil d'école. Il est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Voici les éléments spécifiques à notre école :

- les horaires de l'école et les dispositions prises pour l'accueil et la remise des élèves aux familles ou au périscolaire

Les horaires de l'école sont les suivants :

- Lundi 8h 30 - 11h 30 et 13h 30 - 16h 30
- Mardi 8h 30 - 11h 30 et 13h 30 - 16h 30
- Jeudi 8h 30 - 11h 30 et 13h 30 - 16h 30
- Vendredi 8h 30 - 11h 30 et 13h 30 - 16h 30

Les élèves sont accueillis au portail situé 195 chemin de la Madone. Ce portail est ouvert le matin de 8h 20 à 8h 30 et l'après-midi de 13h 20 à 13h 30.

En cas de retard, l'élève devra **obligatoirement** être accompagné jusqu'à sa classe par ses parents.

A 11h 30, les élèves sont soit confiés au personnel municipal s'ils mangent au restaurant scolaire soit accompagnés par les enseignants jusqu'au portail. A 16h 30, les élèves sont soit confiés aux enseignants responsables de l'étude, soit confiés au personnel municipal responsable de la garderie, soit accompagnés par les enseignants jusqu'au portail. Dès que le portail est franchi par l'élève, il se retrouve sous la responsabilité de ses parents.

- les modalités d'information des parents et l'organisation du dialogue entre les familles et l'équipe pédagogique

Les enseignants de l'école organisent une réunion de rentrée en début d'année scolaire et proposent de rencontrer individuellement les parents quand ils le souhaitent. Il est demandé aux parents d'utiliser le carnet de liaison pour les prises de rendez-vous. Aucun enseignant ne recevra de parents pendant les horaires scolaires et aux entrées de 8h 20 et 13h 20.

Les différentes informations sont communiquées aux parents d'élèves par l'intermédiaire du carnet de liaison.

Les résultats scolaires sont communiqués par l'intermédiaire des bilans effectués à diverses périodes par les enseignants et du livret scolaire numérique.

- les règles de sécurité

L'accès à l'école est interdit à toute personne sans autorisation du directeur ou d'un enseignant. Les téléphones portables sont interdits à l'école.

- les mesures prises pour garantir le respect des règles de vie à l'école

Un permis de conduite permet aux parents d'élèves de CE2, CM1 et CM2 d'apprécier le comportement de leur enfant à l'école. Il est transmis aux familles pour signature plusieurs fois dans l'année. Si un élève perd trop de points ses parents sont avertis par courrier et éventuellement convoqués à l'école.

Pour les élèves de CP et CE1, il existe un code de couleurs pour évaluer leur comportement chaque semaine.

- l'organisation des activités pédagogiques complémentaires

Les A.P.C. ont lieu soit deux fois par semaine de 11h 30 à 12h soit une fois par semaine de 16h 30 à 17h 30.

### 3 - Effectifs et organisation pédagogique de l'école :

295 élèves inscrits, 59 CP, 60 CE1, 60 CE2, 54 CM1, 62 CM2 (179 en cycle 2 et 116 en cycle 3) répartis en 12 classes :

CP : 24 CP : 24 CP/CE1 : 22 (11 + 11) CE1 : 25 CE1 : 25 CE2 : 25 CE2 : 25 CE2/CM1: 25 (10 + 15) CM1 : 25 CM1/CM2: 25 (14 + 11) CM2 : 25 CM2 : 26.

Un seul changement dans l'équipe pédagogique cette année : M. Martinez remplace M. Lièvre pour la décharge du Directeur. Mme Tardy en congé maladie est remplacée par M. Barnoux ; Mme Spatazza en congé maladie est remplacée par Mme Grébert.

**Langues et cultures d'origines** : (ELCO : enseignements de langue et de culture d'origine). Ces enseignements s'inscrivent dans la logique d'apprentissage de la langue d'origine en référence au niveau A1 du cadre Européen commun de référence des langues.

M. Yiyit Ceylan a été nommé pour assurer les cours de turc. 38 élèves dont 2 de l'école privée Saint Joseph (10 CE1, 9 CE2, 11 CM1 et 8 CM2) sont concernés. Ces cours ont lieu le lundi de 16h 30 à 18h 30.

Les cours d'ELCO de portugais, 14 élèves dont 4 de l'école privée et 1 de St Just St Rambert (4 CE1, 4 CE2, 4 CM1 et 2 CM2) ont lieu les jeudis de 16h 30 à 18h 10 et sont assurés par Mme Liborio Maria.

Les acquis des élèves présents dans ces cours d'ELCO sont contrôlés une fois par trimestre.

### **L'aide aux élèves en difficultés :**

#### **Réseau d'Aide Spécialisé pour les Enfants en Difficulté (R.A.S.E.D.) :**

- ✓ Poste E : Mme Heurtier assure l'aide pédagogique pour les élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage scolaires. Elle est joignable au 04.77.30.62.52
  - ✓ Poste G : Mme Sergi du réseau de St Just St Rambert assure l'aide rééducative aux élèves qui n'ont plus le désir d'apprendre ou qui se trouvent en situation de mal-être. Elle est présente le mardi après-midi à l'école.
  - ✓ Une psychologue scolaire : M. Malosse réalise le bilan et/ou le suivi psychologique lorsqu'une approche différente est nécessaire. Son intervention ne se fait qu'après une rencontre avec les parents de l'élève et leur accord. Le psychologue scolaire est joignable au 04.77.24.20.89.
- Une enseignante référente, Mme Arbaud, nous aide à gérer les orientations des enfants qui ne tirent plus bénéfice du circuit scolaire ordinaire et demandent parfois une orientation en CLIS (Classe d'Inclusion Scolaire) ou en SEGPA (Section Enseignement Général Professionnel Adapté) qui sera une nouvelle chance pour l'élève qui y trouvera une structure adaptée et un enseignant spécifiquement formé. Elle participe aux réunions de l'équipe éducative.

**P.P.R.E.** (Projet Personnalisé de Réussite Educative) : contrat de travail passé entre l'enseignant, l'élève et la famille pour remédier à un problème particulier.

**P.A.P.** (Plan d'Accompagnement Personnalisé) : Le plan d'accompagnement personnalisé permet à tout élève présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature pédagogique.

**A.P.C.** (Activités Pédagogiques Complémentaires) : elles pourront porter sur l'amélioration des compétences en français et en mathématiques, permettre une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leur apprentissage, une aide au travail personnel ou la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école. Suivant les classes, elles ont lieu soit une fois par semaine de 16h 30 à 17h 30 soit deux fois par semaine de 11h 30 à 12h.

**Médecin scolaire** : Le médecin scolaire du secteur est Mme Royon .

**Infirmière scolaire** : Mme Baudet intervient sur le secteur du collège de Saint Romain Le Puy.

**P.A.I** (Projet d'Accueil Individualisé) : Le projet d'accueil individualisé concerne les élèves atteints de maladie chronique (asthme par exemple), d'allergie et d'intolérance alimentaire. Il leur permet de suivre une scolarité normale. Chaque élève titulaire d'un PAI peut ainsi bénéficier de son traitement en cas de besoin à l'école.

**Reperdys** : Au mois de janvier, les élèves de CM1 passeront des tests de dépistage de la dyslexie. Ce test de repérage comporte trois épreuves : une copie, une dictée et une lecture à haute voix de mots isolés. Ils sont corrigés par les enseignants. Les familles dont les enfants seront repérés, seront informées.

**A.V.S.** : Quatre Aides de Vie Scolaire, Mme Lespinasse, Mme Cerbellaud, Mme Delabre et Mme Moisson interviennent dans l'école pour s'occuper de 12 élèves.

### **Ateliers cycle 2 :**

- **CP et CE1** : A la fin septembre, les enseignants ont fait passer individuellement des évaluations nationales à tous les élèves de CP et les CE1 afin d'évaluer les acquis de la

maternelle et du C.P. Ces évaluations ont permis de constituer des groupes de niveaux. Un décloisonnement en ateliers a lieu deux fois par semaine pendant une heure le lundi matin et le jeudi matin.

- Les activités et les groupes sont changés toutes les sept semaines.
- CE2 : Fonctionnement identique pour les deux classes de CE2 avec des ateliers le lundi après-midi et le vendredi après-midi.

#### 4 - Plan Particulier de Mise en Sûreté (P.P.M.S.):

Ce document permet au directeur d'anticiper sur les mesures à prendre pour le cas où leur école serait exposée à un danger lié à un risque majeur. Il contient tous les renseignements, informations et dispositifs élémentaires susceptibles d'assurer la sécurité à l'intérieur de l'école. Il complète le registre de sécurité de l'école. Le risque majeur concernant notre école est le transport de matières dangereuses.

Un exercice d'alerte incendie a été effectué le 30 septembre. D'autres seront effectués tout au long de l'année scolaire. Un exercice alerte attentat-intrusion a eu lieu le 17 octobre. Les élèves ont du évacuer l'école dans le silence.

Le PPMS est présenté aux membres du conseil d'école.

#### 5 - Activités scolaires :

- ✓ Piscine : huit classes vont se rendre à la piscine dans le courant de l'année.
- ✓ Les classes de CP et CE1 ont bénéficié de plusieurs animations proposées par la communauté d'agglomération Loire Forez sur le thème de l'eau et le cycle de l'eau. Une visite de la station d'épuration de Savigneux aura lieu en janvier.
- ✓ Le 15 octobre, deux classes de cycle 3 ont visité le château et l'église de Sury le Comtal et ont participé à un rallye historique dans les rues de notre commune.
- ✓ Automnales du livre les 9 et 10 novembre : sept classes ont assisté à un spectacle *Drôles de sorcières*. Dix classes ont rencontré un auteur ou un illustrateur. Deux classes ont participé au concours.
- ✓ La visite de l'infirmière scolaire auprès des CE2 a eu lieu en octobre et en novembre.
- ✓ Nous participons à l'opération père Noël vert organisée par le Secours Populaire en collectant des jouets auprès des familles. Les jouets seront récupérés le 15 novembre.
- ✓ Le jeudi 19 décembre des papillotes et des brioches offertes par la municipalité seront distribuées aux élèves.
- ✓ Le vendredi 20 décembre à 10h 30, huit classes assisteront à Andrézieux à un spectacle son et lumière intitulé *Arthycus le maléfique*. Ce spectacle conçu, réalisé et joué par les membres de l'association Val Grangent nous est offert par la municipalité. Quatre classes de cycle 3 se rendront au cinéma Le Family pour assister à une projection d'un film d'animation : *Le voyage du prince*.
- ✓ Deux classes feront un cycle VTT en janvier.
- ✓ La visite du collège par les CM2 aura lieu en février.
- ✓ Deux classes de cycle 2 se rendront en classe nature à Apinac du 18 au 20 mai.

#### 6 - Questions diverses :

- ✓ MM. Juban et Drillon précisent le rôle des Délégués Départementaux de l'Education Nationale. Ils sont nommés pour des périodes de quatre ans par l'Inspecteur d'Académie. Leur rôle est de veiller aux bonnes conditions de vie de l'enfant, à l'école et autour de l'école. Ils visitent systématiquement chaque année tous les bâtiments scolaires. Cette visite aura lieu le lundi 25 novembre.
- ✓ Les permanences de Monsieur Camps sont assurées le lundi et le jeudi toute la journée.

### Questions et remarques des parents d'élèves élus :

Les parents élus F.C.P.E. ont recueilli 20 réponses au questionnaire distribué. Des smileys permettaient aux parents de donner leur avis.

**Sur l'école :** 19 sont satisfaits, 1 moyennement. Parmi les remarques, les parents apprécient d'avoir une salle de sport et une bibliothèque sur place.

**Sur la cantine :** 16 sont satisfaits, 2 moyennement et 1 insatisfait.

Remarques :

- Des parents souhaiteraient connaître les portions servies lors des repas du midi aux enfants.  
*Réponse de Mme Bonnet et Mme Chauchat : Les parents ont la possibilité de venir à la cantine pour voir le service des repas.*
- Des parents se plaignent de ne plus pouvoir s'inscrire jusqu'au vendredi.  
*Réponse de Mme Bonnet et Mme Chauchat : Les inscriptions peuvent s'effectuer jusqu'au jeudi soir cependant il peut y avoir des exceptions. La mairie reste souple sur les inscriptions de dernières minutes.*
- Des parents regrettent que tous les CE2 ne mangent pas ensemble.  
*Réponse de Mme Bonnet et Mme Chauchat : C'est pour des raisons d'effectif ; l'ordre de passage changera après les vacances de Noël.*
- Les parents apprécient le self pour l'autonomie des enfants.
- Des parents aimeraient un cuisinier sur place (avec des produits locaux).  
*Réponse de Mme Bonnet : un changement de traiteur a été effectué cette année (lycée Sainte Claire) ; les repas sont de meilleure qualité.*
- Des parents se plaignent que les repas sont souvent froids et qu'il n'y a pas de sel sur les tables.  
*Réponse de Mme Chauchat : il est interdit de donner du sel aux enfants (norme européenne) ; elle se renseignera sur la température des repas servis aux enfants et précise que les plats sont maintenus au chaud au bain marie.*
- Certains parents souhaitent des repas végétariens.  
*Réponse de Mme Chauchat : Il y a des repas bio une fois par semaine.*
- Un parent demande s'il serait possible d'avoir un tarif spécial pour les enfants qui apportent leur repas à la cantine pour cause d'allergie ?  
➤ *Réponse de Mme Chauchat : Un tarif spécial est mis en place (1,80 € au lieu de 2,80 €)*

**Sur le périscolaire :** 8 parents sont satisfaits, 3 moyennement.

**Sur la sécurité routière aux abords de l'école :** 8 sont satisfaits, 8 moyennement et 3 insatisfaits.

Plus particulièrement sur les nouveaux aménagements réalisés (panneaux lumineux, reprise de marquage au sol) : 14 sont satisfaits, 4 moyennement et 1 insatisfait.

- Des parents ont remarqué que les places handicapées sont prises par des personnes qui n'ont pas de macaron, que certains déposent leurs enfants au milieu de la route et que d'autres prennent deux places de stationnement.  
*Réponse de Mme Bonnet : La police municipale avertit et verbalise régulièrement. Cependant lorsqu'elle n'est pas présente aux abords, les incivilités sont plus nombreuses. Il y a aussi la possibilité d'utiliser la vidéosurveillance (caméra à 360°) pour vérifier et constater les délits.*
- Des parents indiquent qu'il n'y a pas de goudron dans le virage qui mène à la côte Sainte Agathe.  
*Réponse de Mme Bonnet : des travaux seront effectués en février 2020.*
- Des parents demandent de rajouter des barrières vers les places de stationnement le long de l'école et de mettre des policiers municipaux à proximité des passages piétons.  
*Réponse de Mme Bonnet : Elle en prend note et contactera les services techniques.*
- Des parents demandent la mise en place d'un ramassage scolaire.  
*Réponse de Mme Bonnet : A étudier et à voir en fonction de la demande.*

**Autres questions :**

**Local de stockage du matériel E.P.S. :** Les enseignants souhaiteraient que ce local soit goudronné.

**Jeux dans la cour :** De nombreux jeux ont été tracés dans la cour l'an passé, d'autres ont été demandés aux services techniques.

**Publication du compte rendu du conseil d'école :** Celui-ci est envoyé par mail aux parents d'élèves élus, ainsi qu'à tous les participants au conseil d'école. Il est aussi affiché sur le panneau d'affichage à l'entrée de l'école et tous les parents peuvent le lire. L'imprimer et le distribuer à tous les parents auraient un coût (financier et écologique) trop important (plus de 2 000 photocopies). Une solution va être étudiée pour savoir s'il peut être mis en ligne sur le site de la Mairie.

La séance est levée à 19h 50.

Le Directeur : Eric Camps



